

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux travaux
de parachèvement et de remédiation du Centre Pénitentiaire
de CAEN IFS (14)

Règlement de la consultation

DATES ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES
--

Le 31/07/2026 à 12h00

Sommaire

1	Objet de la consultation.....	3
1.1	Objet de l'opération.....	3
1.2	Allotissement	3
1.3	Objet du présent marché	3
1.4	Tranches 3	
1.5	Lieu d'exécution des prestations	3
1.6	Prestations similaires	4
2	Conditions de la consultation.....	4
2.1	Mode de consultation	4
2.2	Variantes - Options	4
2.3	Forme que devra revêtir le groupement attributaire	4
2.4	Durée du marché	4
2.5	Délai de validité des offres.....	5
2.6	Modifications de détail au dossier de consultation	5
2.7	Connaissance du site.....	5
3	Pièces constitutives du dossier de consultation	5
4	Présentation des candidatures et des offres	6
4.1	Dossier de candidature – conditions de participation	6
4.2	Dossier de présentation de l'offre	7
5	Vérification des conditions de participation et examen des offres.....	9
5.1	Sélection des candidatures	9
5.2	Jugement des offres.....	9
6	Conditions d'envoi ou de remise des offres.....	10
7	Modalités de dématérialisation de la procédure	10
7.1	Signature électronique.....	10
7.2	Copie de sauvegarde.....	11
8	Renseignements complémentaires.....	12
9	Documents à remettre par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché.....	12
10	DELAIS ET VOIES DE RECOURS	13
11	Annexes.....	13

1 Objet de la consultation

1.1 Objet de l'opération

Depuis la livraison de l'établissement en août 2023 et sa mise en service en décembre 2023, la garantie de parfait achèvement et la levée des réserves sont toujours en cours, le groupement de conception-réalisation s'avérant défaillant dans la résolution des désordres et réserves, ou contestant la légitimité de certaines d'entre elles.

Il est ainsi nécessaire de faire réaliser des travaux de remédiation aux frais et risques du groupement portant sur l'ensemble des lots techniques, ainsi que des travaux de parachèvement concernant notamment l'amélioration des installations ECS-CVC, des installations électriques CFO-CFA. Des travaux complémentaires nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement et dont l'absence n'a pas été relevée au moment de la réception sont également inclus dans les travaux de parachèvement.

Les travaux seront réalisés **en site occupé**.

A ce stade, il est envisagé un mode de dévolution du marché de travaux en marché public global sectoriel de Conception – Réalisation (C-R).

Les études d'AVP, de PRO et d'EXE seront à la charge du titulaire du marché de C-R.

Le montant des travaux est estimé hors mobilier et signalétique à 3,2 millions € HT en date de valeur mars 2026, plus ou moins 5%.

1.2 Allotissement

Sans objet. Le présent marché ne permet pas d'identifier des prestations distinctes.

1.3 Objet du présent marché

Le présent marché a pour objet l'ensemble des prestations concourant à l'assistance au maître d'ouvrage sur les séquences suivantes : analyse des offres des candidats au marché de C/R, suivi des études de conception, suivi des travaux puis levée des réserves et garantie de parfait achèvement des travaux de parachèvement et remédiation aux frais et risques du Centre Pénitentiaire de CAEN IFS (14).

1.4 Tranches

Sans objet.

1.5 Lieu d'exécution des prestations

Les prestations s'effectueront en majorité à CAEN (14) et en partie au Kremlin-Bicêtre (94, locaux de l'APIJ) pour certaines réunions ou comités de pilotage.

Les réunions en phase de conception ont lieu au Kremlin-Bicêtre (siège de l'APIJ), ou exceptionnellement sur un autre site ou en visioconférence (sous réserve d'accord explicite de la maîtrise d'ouvrage).

1.6 Prestations similaires

L'acheteur se réserve la possibilité de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec le titulaire pour l'achat de prestations similaires aux prestations décrites au présent marché, dans les conditions de l'article R.2122-7 du code de la commande publique.

2 Conditions de la consultation

2.1 Mode de consultation

La présente consultation est passée selon une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions en application des articles L2124-1 et L2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

2.2 Variantes - Options

Variante libre : la présentation de variante libre n'est pas autorisée.

Variante imposée : sans objet.

Aucune option n'est prévue dans le cadre de la consultation.

2.3 Forme que devra revêtir le groupement attributaire

Le marché peut être attribué à un candidat unique ou à un groupement.

En cas de groupement, le groupement attributaire pourra être solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. En cas de groupement conjoint, **le mandataire sera solidaire** de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur pour l'exécution du marché à l'issue de la procédure. La forme du groupement retenue par le pouvoir adjudicateur pour s'assurer de la bonne exécution du marché tient compte de la prévention de la défaillance d'un membre du groupement.

De plus, en raison de la nature des prestations faisant l'objet de la consultation et de leur très forte imbrication technique et fonctionnelle, l'acheteur entend s'assurer que chacun des prestataires membres du groupement soit engagé sur la totalité du marché.

Il est interdit au candidat de présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et/ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

2.4 Durée du marché

Conformément à l'article 5 de l'acte d'engagement, le marché est conclu pour une durée prévisionnelle de 24 mois à compter de sa date de notification, le cas échéant.

A titre indicatif, les délais prévisionnels de l'opération, sont les suivants :

- Etudes : 1 mois minimum
- Travaux : 6 mois minimum
- Garantie de parfait achèvement : 12 mois

Les délais de chaque mission du marché sont indiqués dans l'annexe 1 au CCAP.

S'agissant de la garantie de parfait achèvement, dont est débiteur le titulaire du marché de conception-réalisation, il est rappelé que cette période, d'une durée initiale de 12 mois, peut être prolongée par décision du pouvoir adjudicateur.

Des délais de prestations spécifiques sont précisés à l'annexe 1 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

2.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent quatre-vingts jours (180) jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée en page de garde du présent règlement.

2.6 Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres, des modifications au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée à une date ultérieure, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 Connaissance du site

Sans objet.

3 Pièces constitutives du dossier de consultation

Les pièces constitutives du dossier de consultation sont les suivantes :

- le présent Règlement de Consultation (RC) et ses annexes :
 - son annexe n°01 au format .xls : cadre de réponse de candidature comprenant :
 - les coordonnées du candidat
 - les chiffres d'affaires et effectifs des trois dernières années
 - les trois références
 - son annexe n°02 au format .xls : cadre de réponse des temps passés prévisionnels
- l'Acte d'Engagement (AE)son annexe n°01 relative à l'acte spécial de sous-traitance
La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DGPf) par mission, par onglet et par cotraitant
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
 - son annexe n°01 relative aux documents à remettre, aux délais de remise et aux pénalités
 - son annexe n°02 relative la déclaration d'indépendance
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le schéma de contrôle qualité
- Le programme travaux provisoire du marché de Conception-Réalisation

La DGPf complétée pour les deux onglets doit obligatoirement être remise sous forme numérique au format .xls ou .xlsx

Le dossier de consultation des entreprises est mis gratuitement à disposition de chaque candidat en téléchargement depuis la plateforme de dématérialisation PLACE. Une assistance en ligne est accessible.

Toutefois, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en l'absence d'inscription auprès de la plateforme, ils ne seront pas automatiquement informés des éventuelles modifications et compléments apportés au dossier.

4 Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et des offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Elles seront composées de deux dossiers :

4.1 Dossier de candidature – conditions de participation

Ce dossier devra contenir tous les éléments mentionnés dans l'avis d'appel public à la concurrence pour chaque candidat ou chaque membre du groupement solidaire, à savoir :

Situation juridique du candidat

1. Une lettre de candidature et la désignation du mandataire par ses cotraitants complétée (formulaire [DC1 version du 1^{er} avril 2019](#)) ainsi que les coordonnées de l'ensemble des contractants et sous-traitants dans le cadre de réponse annexé au RC (fichier xls).
2. Si le(s) candidat(s) est en redressement judiciaire au sens de l'article L.631-1 du Code de commerce, ou est admis à une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Capacités financières

3. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ([DC2](#)) et à reporter dans le cadre de réponse annexé au RC (fichier xls). Conformément à l'ordonnance du 17 juin 2020 portant diverses mesures en matière de commande publique et dans l'hypothèse où le chiffre d'affaires n'est pas suffisant en 2020, le titulaire peut justifier sa compétence financière par tout moyen.

Capacités professionnelles et techniques

4. Trois (3) références, de moins de 3 ans, comparables à l'objet du marché (préciser pour chaque référence) à remplir dans le cadre de réponse :
 - le nom du donneur d'ordre (maître d'ouvrage ou pouvoir adjudicateur)
 - ses coordonnées,
 - le nom du maître d'œuvre (architecte ou bureau d'études),
 - l'objet de l'opération
 - son adresse
 - sa surface en m² de Surface De Plancher
 - son calendrier (début-fin hors gpa)
 - le montant hors taxes des travaux
 - la nature de l'intervention (missions)
 - le montant hors taxes du marché du candidat,

Les prestations les plus importantes pourront utilement être appuyées par des attestations de bonne exécution des prestations réalisées, précisant si elles ont été menées régulièrement à bonne fin.

Si le candidat ou chaque membre du groupement transmet plus de 3 références, seules les 3 premières seront examinées dans l'ordre de présentation.

5. Effectifs moyens annuels des 3 dernières années, à remplir dans le cadre de réponse annexé au RC (fichier xls).

6. Les titres d'études des responsables de prestations de services ainsi que leurs principales expériences de même nature que celle du marché

Les candidats sont invités à compléter le Cadre de présentation joint en annexe. **Toute documentation commerciale est proscrite.**

Si les candidats sont dans l'impossibilité de produire les documents au titre de la candidature (entreprise de création récente essentiellement), ils peuvent justifier de leurs capacités financières et de leurs références professionnelles par tout autre moyen.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières du groupement est globale.

Les candidats ne disposant pas de capacités financières, techniques et professionnelles suffisantes seront éliminés.

Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

Le candidat indiquera l'adresse courriel valide dans le cadre en annexe n°01 du règlement de consultation.

A noter : Le cadre de présentation doit également être rempli, et remis sous format natif .xls (ou similaire). Le candidat indiquera l'adresse courriel valide dans le cadre en annexe n°01 du règlement de consultation.

A noter : **Le cadre de réponse de candidature doit également être rempli, et remis sous format natif .xls (ou similaire).**

4.2 Dossier de présentation de l'offre

Ce dossier comprendra les pièces suivantes :

A - Un projet de marché comprenant :

1. L'acte d'engagement (AE) et son annexe complétée, accompagnés éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (cf modèle d'acte de sous-traitance). Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue à l'article 10.1 du CCAP, ils doivent le préciser à l'article 6.2 de l'acte d'engagement.

B - Un mémoire technique portant sur l'organisation opérationnelle mise en place et indiquant selon le plan suivant :

1. Une note de compréhension de la mission
2. La liste nominative sous forme d'organigramme, des différents intervenants dédiés au marché, y compris les spécialistes, qui seront affectés à l'exécution du marché ainsi que la présentation de leur curriculum vitae et de leurs expériences respectives. Cette liste doit reprendre exactement les personnes qui travailleront effectivement sur l'opération. Les profils dédiés à la mission devront démontrer que le candidat dispose d'expériences pertinentes en matière de :
 - économie de la construction (contrôle et suivi de l'estimation du coût travaux au regard de l'enveloppe du MOA) ;

- planification (contrôle et suivi du calendrier des études et travaux) et l'ordonnancement des chantiers ;
 - Fonctionnalité : adéquation aux exigences de programme
 - Expertise de niveau bureau d'étude technique pour assurer le contrôle qualité des études de conception et travaux (démarche schéma contrôle qualité, respect des exigences du programme technique du maître d'ouvrage) ;
 - Expertise de niveau bureau d'étude technique, pour l'ensemble des corps d'états techniques et en particulier pour chacune des spécialités listées ci-dessous :
 - Etanchéité, couverture, menuiseries extérieures
 - Structure,
 - Sûreté/sécurité (surveillance, contrôle d'accès, détection),
 - Désenfumage et incendie,
 - Courants forts, Courants faibles, GTB-GTC
 - Second-Œuvre : portes et menuiseries intérieures, matériaux et durabilité,
 - CVC
 - Plomberie,
 - VRD, assainissement
 - Matériaux et durabilité,
 - Suivi des garanties légales (suivi des sinistres et des quitus de levée de réserves).
3. La méthodologie adoptée en vue d'assurer les prestations, notamment l'indication précise des tâches qu'il est prévu de confier à chaque intervenant, y compris la répartition des compétences spécifiques ainsi que les modalités de coordination de l'équipe pour chacune des missions, notamment :
- L'analyse des offres des candidats au marché de conception-réalisation ;
 - L'analyse de la conformité au cahier des charges des offres des groupements ;
 - Le suivi des études de conception ;
 - L'analyse des aspects calendaires ;
 - Le suivi des travaux ;
 - L'analyse et le suivi de la démarche relative au Schéma de Contrôle Qualité (SCQ) ;
 - Le suivi des modifications de programme en phase étude et des travaux modificatifs ;
 - L'organisation prévue pour représenter le maître d'ouvrage auprès des différents acteurs de l'opération notamment les acteurs locaux (représentants des institutions, utilisateurs, concessionnaires, CT, CSPS, etc.).
4. Le cadre de réponse des temps passés prévisionnels (annexe 2 au présent RC, dûment complétée) **rendu au format natif (.xls)**.

La remise de ce mémoire est obligatoire. L'offre sera déclarée non conforme en cas d'absence de remise de ce mémoire.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les informations contenues dans le mémoire constitueront le principal élément d'analyse du critère de la valeur technique des offres dans les conditions fixées à l'article 5.2 du présent règlement de la consultation.

C - La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) avec deux onglets (le premier portant sur les travaux de parachèvement et le second sur les travaux de remédiation aux frais et risques) complétée au format natif (.xls) et pdf.

D - Une déclaration d'indépendance conforme au modèle de l'annexe n°2 au CCAP de la présente consultation.

Il est précisé que cette déclaration concerne le candidat, ses cotraitants et ses sous-traitants ou autres opérateurs dont il disposerait des capacités pour l'exécution dudit marché.

Le candidat doit déclarer ne pas avoir connaissance que sa société, ainsi que le cas échéant l'ensemble des cotraitants et sous-traitants qu'il est envisagé de faire intervenir pour l'exécution du présent marché, présentent des liens avec un groupement candidat au marché global sectoriel de Conception-Réalisation des travaux de parachèvement et remédiation aux frais et risques du CP de CAEN IFS (14).

Dans le cas où ce candidat ne présenterait pas d'indépendance vis-à-vis des candidats au marché de conception-réalisation pour travaux de parachèvement et de remédiation aux frais et risques du CP de CAEN, le présent marché ne lui serait pas attribué.

Avant l'attribution du présent marché, la mise à jour de la déclaration figurant en annexe sera demandée au candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché.

5 Vérification des conditions de participation et examen des offres

5.1 Sélection des candidatures

Les candidats qui se trouvent dans un cas d'interdiction de soumissionner, qui ne disposent pas de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière, des capacités techniques et professionnelles ou qui ne peuvent produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur sont éliminés.

Nota : Toutes les pièces demandées pour apprécier la candidature doivent être présentées par le ou les candidats. En cas de document manquant à ce stade, il pourra être demandé aux candidats concernés de compléter le contenu de leur dossier de candidature.

Nota : L'APIJ se réserve la possibilité d'analyser les offres avant les candidatures et d'analyser en conséquence la candidature du seul candidat pressenti attributaire à l'issue de l'analyse des offres.

5.2 Jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse (notée sur un total de 100 %) sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- 1- la valeur technique de l'offre, pour 60 %, appréciée au travers :**
 - Pertinence de la note de compréhension de la mission (5%),
 - Pertinence des moyens humains alloués au marché, notamment au regard des compétences spécifiques demandées (20 %),
 - la méthodologie et l'organisation proposées pour réaliser l'ensemble des missions, telles qu'elles résultent du contenu du mémoire technique (15%),
 - la cohérence des temps prévisionnels d'intervention (20%).
- 2- le prix des prestations, pour 40%, apprécié au regard du montant global et forfaitaire de l'acte d'engagement**

Dans le cas où des erreurs arithmétiques ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) par mission, d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre, le candidat sera invité à confirmer le montant de ce prix rectifié, ce dernier sera alors pris en compte pour le jugement des offres.

Si le prestataire est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant.

6 Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les dossiers de candidatures et offres devront **OBLIGATOIREMENT** être adressées par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3018789&orgAcronyme=d3f>

Les dossiers dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus en première page du présent document ne seront pas retenus.

Le candidat fournira le fichier cadre de présentation (Excel/xls) au format natif dûment renseigné.

Les candidats sont invités à prendre en compte les délais de téléchargement et les prérequis de la plateforme PLACE.

Il est vivement conseillé aux candidats de ne pas déposer leur pli « en dernière minute ».

7 Modalités de dématérialisation de la procédure

7.1 Signature électronique

A l'issue de la procédure, et dans l'hypothèse où le candidat n'a pas signé son offre via une signature électronique lors de la remise de son offre, il sera demandé à l'attributaire de signer électroniquement son offre.

Dans l'hypothèse où l'attributaire ne dispose pas de signature électronique, il lui sera demandé une signature manuscrite.

Conformément à l'article L2132-2 du Code de la commande publique, lorsque les documents du marché sont transmis par voie électronique, ils doivent être présentés selon les modalités fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans les marchés publics.

Les documents qui peuvent être signés au moyen d'un certificat électronique sont :

- 1- Les attestations sur l'honneur
- 2- L'acte d'engagement

Dans le cas où le candidat opte pour la signature électronique, chacun des documents doit être signé électroniquement.

Il est rappelé que ces documents doivent être signés par une personne habilitée à engager l'entreprise. Le certificat doit donc être établi au nom de la personne physique signataire des documents et habilitée à engager l'entreprise.

Les catégories de certificats conformes au RGS sont disponibles sur les listes de confiance aux adresses suivantes :

- 3- <http://references.modernisation.gouv.fr/liste> de confiance française,

4- http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/

5- liste de confiance d'un autre état membre de l'Union européenne.

Si le candidat utilise un certificat non référencé sur une liste de confiance, il doit fournir tous les éléments nécessaires à sa vérification.

Les certificats de signature PRIS V1 ne sont plus acceptés.

Les formats de signatures acceptés sont XAdES, PAdES et CAdES.

Il est rappelé aux candidats que la signature manuscrite scannée ne peut remplacer la signature électronique et la signature du fichier ZIP ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

La liste exhaustive des formats bureautiques autorisés pour la transmission électronique des plis est la suivante : .zip, .pdf, .doc et .xls.

7.2 Copie de sauvegarde

Le candidat qui effectue une transmission électronique de sa candidature et de son offre peut effectuer, à titre de copie de sauvegarde de ces documents, une transmission sur un support physique électronique ou sur un support papier. En cas de transmission sur support physique électronique, l'acte d'engagement et l'attestation sur l'honneur devront être signés au moyen d'un certificat électronique.

L'enveloppe contenant la copie de sauvegarde doit être scellée et comporter la mention lisible :

« AMOT – CP CAEN PARA - copie de sauvegarde – NE PAS OUVRIR ».

La copie de sauvegarde sur support physique électronique portera la mention :

« AMOT – CP CAEN PARA - Sauvegarde – NE PAS OUVRIR ».

En cas de transmission par voie papier, elle devra :

- soit être déposée (du lundi au vendredi, sauf jour férié, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) contre récépissé à :

Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice - Direction juridique et des marchés

57-77 Immeuble OKABE, 67 Avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin-Bicêtre

- soit être adressées par voie postale sous pli recommandé avec A.R. à l'adresse précitée.

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres.

La copie de sauvegarde peut être remise électroniquement. Le cas échéant, en cas de transmission par voie électronique, la remise s'effectue selon les modalités suivantes :

- La lettre recommandée électronique :

☐ Liste des produits et services qualifiés par l'ANSSI pour la France (en pages 20-21) : liste-produits-et-services-qualifies.pdf (ssi.gouv.fr)

☐ Liste des produits et services qualifiés pour l'Europe : eIDAS Dashboard (europa.ue)

- Tous les autres services qui permettent l'envoi et la réception de fichier en respectant les exigences de l'annexe 8 du code de la commande publique.

La copie de sauvegarde est ouverte :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de la malveillance du programme est conservée par le pouvoir adjudicateur.

- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique et n'est pas parvenue dans les délais ou bien n'a pas pu être ouverte, sous réserve que celle-ci soit parvenue dans les délais.

Assurance et frais de transport

Les candidats sont responsables de l'assurance des prestations demandées pendant leur envoi à l'organisateur de la consultation. Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Les frais de transport des prestations des candidats sont pris en charge par eux –mêmes.

8 Renseignements complémentaires

Il est à noter que toute demande de renseignement complémentaire sera adressée au plus tard 8 jours ouvrés calendaires avant la date limite de remise des offres sur le site PLACE (profil acheteur) :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2975213&orgAcronyme=d3fSi> le pouvoir adjudicateur le juge pertinent, une réponse pourra être formulée, et elle sera dans ce cas adressée à tous les concurrents.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

9 Documents à remettre par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché

En application des articles R. 2143-6 à R. 2143-15 du Code de la commande publique fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession, la production des documents suivants sera exigée du candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché :

- 1- Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée délivré par l'administration fiscale dont relève le demandeur.
- 2- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions, datant de moins de 6 mois.
- 3- la liste nominative des salariés étrangers employés par ce dernier et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié :
 - 1° Sa date d'embauche
 - 2° Sa nationalité
 - 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Le marché ne pourra être notifié que lorsque l'attributaire aura produit au représentant du pouvoir adjudicateur les documents administratifs mentionnés ci-avant. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courriel l'informant qu'il est pressenti pour réaliser les prestations du marché ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours calendaires.

A défaut de réponse dans le délai imparti, ou en cas de fourniture de documents non valables, l'offre du candidat provisoirement retenu est écartée au profit du candidat arrivant à sa suite selon le classement

établi dans le rapport d'analyse des offres. Ce dernier se verra attribuer le marché de façon provisoire sous réserve de produire ces mêmes documents dans les mêmes conditions de forme et de délai.

10 DELAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente procédure est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif :

- Le recours prévu à l'article L.551-1 du Code de justice administrative avant la signature du marché
- Le recours prévu à l'article L.551-13 du Code de justice administrative, au plus tard 31 jours après la publication de l'avis d'attribution du marché
- Un recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de la date de publication d'un avis d'attribution

11 Annexes

Annexe 1 : Cadre de présentation (voir fichier Excel joint au DCE)

Annexe 2 : Cadre de réponse des temps passés prévisionnels (voir fichier Excel joint au DCE)